

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Lyon 6e arrondissement (69006)

Réponses de Anne Brugnera, au nom de la liste « RESPIRATIONS avec Georges KEPENEKIAN »

– le 15/02/2020 à 18:17 –

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Si les mobilités actives et la voirie sont des compétences de la Métropole, la Mairie d'Arrondissement et la Ville de Lyon ont un rôle fondamental à jouer dans la mise en oeuvre d'un plan vélo ambitieux. À cet effet, la mise en place d'un comité vélo régulier au minimum 4 fois par an avec la Mairie d'Arrondissement d'une part, et avec la Mairie centrale d'autre part, nous semblent clés. Cet espace d'échange pourra par exemple permettre d'établir la liste prioritaire des lieux à équiper d'arceaux vélo avec la Mairie d'Arrondissement, et de formaliser une procédure claire pour l'enlèvement par la fourrière de vélos présumés épave avec la Ville de Lyon.

Un adjoint d'arrondissement délégué à la voirie, aux déplacements et aux mobilités actives sera désigné au sein du conseil d'arrondissement du 6ème arrondissement. Il travaillera en lien étroit avec les services de la Métropole mais également avec l'adjoint central et avec les autres adjoints d'arrondissement afin que le plan vélo soit pensé et réalisé en cohérence avec ceux des autres territoires. Un comité vélo sera régulièrement réuni, à la fréquence que ses membres définiront selon les besoins et les travaux en cours. Il organisera des diagnostics à vélo pour évaluer à la fois les itinéraires, les conditions de sécurité de circulation et les équipements vélo (arceaux, parkings, signalétique dédiée...). La police municipale, à vélo sera sollicitée si besoin pour l'accompagner dans ce travail.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

- Totalité de l'axe Vitton/Franklin Roosevelt
- Rue Duquesne (puis pont de Lattre de Tassigny dans la continuité du tunnel modes doux)
- Totalité de la rue Garibaldi (de la rue Vauban au parc de la Tête d'or)
- rue Michel Rambaud / avenue Thiers
- boulevard des belges

La création de pistes cyclables suffisamment larges exigera la suppression de stationnement, compétence de la Ville de Lyon, ainsi qu'une surveillance active de la Police Municipale pour éviter l'arrêt et le stationnement des voitures. C'est pourquoi nous sollicitons l'engagement des candidats à la Ville à soutenir le doublement d'aménagements cyclables dans la métropole de Lyon d'ici 2026, soit 2000 km, comprenant notamment la réalisation d'un Réseau Express Vélo de 150 km.

Avec la Métropole, nous nous engageons pour un plan vélo ambitieux afin d'atteindre 1500 km de pistes cyclables en 2025 et 2000 km d'ici à 2030. Un véritable Réseau Express Vélo Végétalisé de voies continues et sécurisées sera créé pour développer la pratique du vélo dans Lyon mais également hors Lyon en 1ère couronne. Pour le 6ème, il empruntera les cours Vitton et Zola (Villeurbanne).

Nous avons prévu dans notre programme municipal, volet sécurité, un contrôle accru du stationnement gênant notamment sur les pistes cyclables.

Action n°3 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines Villeurbanne et Caluire.

Les connexions avec Villeurbanne sont d'importants points noirs, régulièrement signalés par les usagers : avenue Verguin/cours André Philip, proximité de Charpenne, sortie du Parc de la Tête d'Or sur le boulevard Stalingrad.

Le pont Raymond Poincaré, à l'intersection de 3 communes, devrait être pourvu d'une piste cyclable sécurisée et séparée de la circulation.

La Mairie d'arrondissement du 6e devrait jouer un rôle moteur dans ces dossiers.

Comme répondu ci-dessus, les connexions entre le 6ème et les territoires voisins ou plus lointains feront l'objet d'un travail partenarial important. Nous construirons des passerelles modes doux et amènerons nos ponts afin de consolider nos itinéraires cyclables et de supprimer les ruptures de parcours.

Action n°4 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. - avenue Verguin/cours André Philip
- pont Raymond Poincaré

Cf ci-dessus. Concernant plus particulièrement, la priorisation des axes à aménager pour le vélo, celle-ci sera étudiée avec les membres du comité vélo et grâce à la concertation des usagers du 6ème.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je ne m'engage pas

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Le plan des rues en damier de l'arrondissement permettrait la mise en place d'un plan de circulation réduisant fortement le trafic automobile en le réservant aux résidents, et reportant le trafic de transit Est/Ouest et Nord/Sud sur les grands axes (rue Garibaldi, rue Duquesne, cours Vitton, quais du Rhône, cours Lafayette, etc.)

A ce stade, ce sujet n'est pas prévu dans notre projet pour le 6ème arrondissement. Il s'agit là d'une question globale à l'échelle de l'arrondissement et de tous nos modes de déplacement qui réclamera une consultation des habitants et une enquête sur leurs usages actuels. Une enquête pourrait être lancée à ce sujet afin d'évaluer les besoins.

Action n°6 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Objectifs d'ici 2026 : acter le passage en "zone 30" de la totalité de l'arrondissement (hors grands axes), par un marquage au sol spécifique, par des panneaux de signalisation et par une campagne de communication d'envergure.

Nous avons prévu dans notre programme municipal, volet santé-environnement, axe "rendre la mobilité motorisée responsable", de réduire la place de la voiture en ville et de mieux partager l'espace entre les différents modes de déplacements. Pour cela, nous nous engageons à "Généraliser les zones 30km/h hors grands axes et créer des zones de rencontre en cœur de quartier" (extrait du programme Respirations pour Lyon)

Action n°7 : je ne m'engage pas

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Le sas vélo est un aménagement cyclable à part entière et d'une grande utilité pour le cycliste. Il se situe entre le feu tricolore et la ligne pointillée en amont de laquelle doivent s'arrêter les véhicules motorisés. Il permet aux cyclistes d'être mieux visibles des autres usagers de la route, en particulier les poids lourds qui tournent à droite. Il permet aussi aux cyclistes de se prépositionner sur la partie gauche de la chaussée pour tourner à gauche sans devoir traverser le flot de voitures en mouvement.

Le cédez-le-passage cycliste au feu permet aux cyclistes de passer au feu rouge, en laissant la priorité aux piétons et voitures ayant le feu vert. Les mouvements possibles sont indiqués sur le panneau et concernent généralement le tourne-à-droite.

Objectifs d'ici 2026 : Généraliser les cédez-le-passage cycliste au feu, les sas vélos aux feux et les double-sens-cyclables dans tout l'arrondissement et dans toute la ville.

Le développement des double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage aux feux est en cours dans la métropole de Lyon. Des délibérations en ce sens ont été votées en ce début d'année 2020. Une évaluation sera à réaliser avant une généralisation.

Action n°8 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Nous avons prévu dans notre programme municipal, volet santé-environnement, axe "faire de Lyon une ville où il fait bon marcher", d'expérimenter une sécurisation temporaire des rues devant les écoles en déviant la circulation aux heures d'entrée et de sortie des classes. Dans le 6ème arrondissement, nous débiterons cette expérimentation par la rue Crillon au droit des écoles Racine.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. L'enquête de Nova7 en juin 2019 a établi que 72 % des cyclistes sont critiques du manque de solutions pour se garer dans la rue, et 66 % à proximité des lieux de loisirs. Une enquête réalisée par La Ville à Vélo auprès de 116 propriétaires d'un vélo-cargo et habitant de la métropole en septembre 2019 a évalué que seul 14 % estiment que les arceaux (quand ils existent et sont disponibles) répondent à leur besoin de stationnement sur voirie.
Objectif d'ici 2026 : Tripler les arceaux sur la voie publique (50 000 arceaux) en prenant compte des besoins spécifiques des vélos-cargos dans le choix et le positionnement du matériel, notamment aux abords des écoles, pour la dépose des enfants.

Nous avons prévu dans notre programme municipal, volet santé-environnement, axe "faciliter le report modal et la pratique du vélo", de doubler le nombre d'arceaux vélo et de tripler le nombre de places de stationnement sécurisées ainsi que d'aménager un espace vélos-trottinettes devant chaque équipement municipal. Nous intégrerons à ce programme la problématique des vélos-cargos que vous soulevez.

Action n°10 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Les 905 places vélo dans les 17 parcs vélo opérés par LPA sont saturés. Le réseau et les capacités ne sont pas suffisantes pour répondre au besoin de tous les Lyonnais à proximité de leur domicile. L'objectif est d'offrir du stationnement sécurisé diffus pour 48 % des cyclistes qui n'ont aucune solution de stationnement adaptée à leur domicile (type local fermé) et se débrouillent comme ils peuvent selon l'enquête de Nova7 pour la Métropole en juin 2019 : 24 % garent leur vélo dans leur appartement, 14 % dans leur cave, 10 % sur leur balcon...

Objectif d'ici 2026 :

- > *Quadrupler l'offre de stationnement sécurisé vélo (10 000 places) en prenant compte des besoins spécifiques des vélos-cargos dans le choix et le positionnement du matériel*
- > *Financer un équivalent de ECORENOV pour la création de local-vélo dans les copropriétés et les entreprises.*
- > *Promouvoir activement le programme Alvéole auprès des bailleurs sociaux (<https://programme-alveole.com>)*

Nous avons prévu dans notre programme municipal, volet santé-environnement, axe "faciliter le report modal et la pratique du vélo", de construire des parkings sécurisés pour vélos à proximité des 15 principales stations de métro de Lyon. Avec la Métropole, nous généraliserons la présence de boîtes vélos sécurisées sur les lieux centraux, les places, les marchés, mais aussi les pôles d'échanges multimodaux.

Action n°11 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

D'après l'Enquête Déplacements de 2015, 16% des déplacements ont pour motif l'accompagnement, et 6% sont justifiés par des démarches de santé. Ces déplacements sont donc supérieurs en nombre aux déplacements pour se rendre au travail (19%). Or, l'enquête de Nova7 a établi que 92 % des cyclistes disent être préoccupés par les risques de vol ou de dégradation, et 60 % disent renoncer certains trajets à cause de cela. Ces chiffres illustrent le besoin en stationnement sécurisé à proximité des équipements publics, et en particulier les écoles.

Objectif d'ici 2026 : Promouvoir activement le programme Alvéole pour développer le stationnement vélo sécurisé dans l'ensemble des écoles et collèges de la métropole (<https://programme-alveole.com>)

Nous avons développé de tels locaux dans les écoles à chaque fois que les parents et/ou les enseignants et agents des écoles en faisaient la demande et nous poursuivrons cette action au fur et à mesure du développement de la pratique du vélo. Idem pour les trottinettes.

Action n°12 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Il est urgent de désengorger les villes des camions et repenser la logistique. Les vélos cargos permettent de transporter jusqu'à 500 kg.

Objectifs d'ici 2026 : Soutenir les "boîtes à vélo" en augmentant et en élargissant l'aide à l'achat de vélo-cargo pour les professionnels, en déployant des solutions de stationnements, etc.

Nous avons prévu dans notre programme municipal, volet santé-environnement, axe "une administration ambitieuse et exemplaire", de mettre à disposition des services techniques des vélos-cargos, des Vélos à Assistance Électrique et des triporteurs électriques.

Nous avons prévu dans notre programme municipal, volet santé-environnement, axe "faciliter le report modal et la pratique du vélo", d'encourager la livraison à vélo, par vélos-cargos, par des mesures spécifiques facilitantes pour ce mode de livraison (avec la Métropole).

Action n°13 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

Pour développer le vélo sous toutes ses facettes, le déploiement des services de location de vélos, courte et longue durée, en complémentarité de l'offre actuelle de location de Vélo'v et Myvelo'v (location longue durée de VAE), est indispensable pour répondre à différents usages (vélos cargos, vélos pliants et remorques, sacoches, sièges enfants, etc.) et pour toucher tous les publics (vélo enfants, tandems pour seniors et personnes en situation de handicap, etc.)

Ces actions seront développées avec la Métropole.

Action n°14 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Objectifs d'ici 2026 :

> Mailler le territoire pour que tout Grand Lyonnais ait un atelier ou une vélostation à moins de 5 km du domicile ou du lieu de travail

> Mettre à disposition des locaux adaptés aux ateliers

> Soutenir une coordination des ateliers vélos (financement de postes par ex.)

> Organiser la fourrière à vélo pour aider à structurer et financer le processus de collecte des vélos abandonnés.

> Décupler les vélos-écoles (pour les particuliers et pour les structures sociales, les personnes en insertion ou encore celle à destination des personnes à mobilité réduite)

Nous avons prévu dans notre programme municipal, volet santé-environnement, axe "faciliter le report modal et la pratique du vélo", d'accompagner le développement de vélos-écoles dans les quartiers et dans l'axe "inciter les Lyonnais à agir pour notre environnement et notre santé" de favoriser la création de Repair Cafés pour contribuer à l'économie circulaire et à la réutilisation via l'entraide.

Action n°15 : je m'engage

Créer une agence d'écomobilité, qui coordonne toutes les initiatives contribuant à stimuler les offres alternatives à la voiture autosoliste et placer au centre la solution vélo.

Nous n'avons pas prévu la création d'une telle agence. Néanmoins la création d'une commission métropolitaine des modes doux répond à ce même objectif de stimuler, faciliter, inciter aux alternatives à la voiture, que ce soit le vélo ou la marche à pied, qui est également un axe fort de notre programme d'arrondissement.

Promouvoir une culture vélo

Action n°16 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Objectifs d'ici 2026 : Former l'ensemble des élèves de primaire de la ville de Lyon au savoir-rouler

Nous avons prévu dans notre programme municipal, volet santé-environnement, axe "faciliter le report modal et la pratique du vélo", de poursuivre le programme Roule cool, que nous avons créé, qui concerne tous les enfants de CM2 (apprentissage du vélo, du code de la route, de la conduite en toute sécurité...)

Action n°17 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

La Ville de Lyon met des vélos à disposition des écoles élémentaires. Un budget est prévu pour acheter, entretenir et réparer des petits vélos et des draisienne dans les maternelles où les cours d'école disposent de tracés de pistes pour inciter les enfants à faire du vélo de manière ludique. Nous poursuivrons ces actions.

Action n°18 : je m'engage

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°19 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

L'exemplarité des élus est importante pour notre liste. Nous avons d'ailleurs signé une charte éthique pour nous engager sur cette exemplarité.

La Mairie d'arrondissement mettra des vélos à disposition des élus pour les inciter à se déplacer à vélo.

Action n°20 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Déjà répondu plus haut

Action n°21 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Impulser et suivre le lancement de lignes pédibus et de vélobus dans tout l'arrondissement et toute la ville

Nous développerons les pédibus et vélobus à la demande des parents. Certains d'entre eux ont néanmoins été arrêtés car ils posaient des problèmes de responsabilité civile aux parents. Néanmoins nous poursuivons le soutien aux associations qui forment et accompagnent les parents pour mettre en place des lignes de pédibus et vélobus à la demande et pour informer les nouveaux parents d'élèves sur ces dispositifs vertueux.

Action n°22 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Pour encourager les Grand Lyonnais et leur donner envie de se déplacer à vélo, il faut développer une culture du vélo urbain. Cela passe par l'organisation d'événements de grande ampleur : Convergence Vélo, Faites du Vélo, bourses aux vélos dans différentes communes de la métropole etc.

Objectif d'ici 2026 : Multiplier les événements grand public pour toucher 100 000 personnes par an dans la métropole

Action n°23 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

L'arrêt et le stationnement sur les aménagements cyclables mettent en danger les cyclistes, qui doivent se reporter sur les voies de circulation, parfois dans le sens inverse de circulation. Une surveillance active de la Police Municipale est prioritaire.

Nous avons prévu dans notre programme municipal, volet santé-environnement, axe "faciliter le report modal et la pratique du vélo" de développer la brigade vélo avec pour objectif la verbalisation des voitures stationnées sur bandes cyclable.

Action n°24 : je ne m'engage pas

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo : atelier mobile d'auto réparation, formation conduite à vélo en ville.

Nous n'avons pas prévu ce point là dans notre programme. La compétence économique relève de la Métropole.

Commentaires généraux

Diminuer l'usage de la voiture dans Lyon au profit des mobilités douces et actives permettra tout à la fois de réduire la pollution et d'augmenter l'activité physique des habitants et donc leur santé et leur bien-être.

Nous ferons de Lyon une ville "bicycle friendly" pour des aménagements adaptés, un plan vélo ambitieux, une éducation au vélo des enfants mais également des adultes grâce aux vélos-écoles...

Ci-dessous extrait de notre programme volet Santé-environnement, axe faciliter le report modal et la pratique du vélo :

"S'associer à la Métropole pour développer le plan vélo qui intègre un Réseau Express Vélo Végétalisé (REVV) pour favoriser les déplacements en vélo depuis, vers et dans Lyon

Mettre en place une signalétique particulière pour vélos

Doubler le nombre d'arceaux vélo et tripler le nombre de places de stationnement sécurisées

Construire des parkings sécurisés pour vélos à proximité des 15 principales stations de métro pour faciliter le report modal

Expérimenter des pistes peintes en couleur sur les grands axes ou croisements dangereux pour favoriser les bons rapports avec les automobilistes, définir l'espace de chacun et encourager les cyclistes sur les axes très fréquentés

Équiper les rames des funiculaires d'espaces vélos (5ème) et expérimenter l'ajout de portes-vélos sur les bus « des collines »

Encourager la livraison à vélo, par vélos-cargos, par des mesures spécifiques facilitantes pour ce mode de livraison (avec la Métropole)

Promouvoir une ville de Lyon « bicycle friendly » par des actions de communication

Aménager un espace vélos-trottinettes devant chaque équipement municipal

Créer un événement sportif familial autour du vélo

Accompagner le développement de vélos-écoles dans les quartiers

Poursuivre Roule cool pour tous les enfants de CM2 (civisme)

Développer la brigade vélo avec pour objectif la verbalisation des voitures stationnées sur bandes cyclable"